

Note de synthèse

Mise en place d'une filière de production locale de plants d'oliviers

➤ Historique & Contexte

Depuis 2013, la filière oléicole corse a souhaité mettre en place un Réseau de Collaboration sur la Recherche & Développement, en réunissant une commission de professionnels comme l'AREFLEC, le Centre Technique de l'Olivier, le CRVI, l'INRA, les Chambres d'Agriculture et le SIDOC. Dès cette date, la filière travaille sur la mise en place d'actions destinées à l'amélioration de la connaissance des variétés corses, la mise en valeur et la conservation de la diversité génétique du patrimoine oléicole insulaire,.. consciente notamment du risque d'homogénéisation des plantations et donc de la production autour de 2 variétés « commodes ».

Mi 2014, ce risque se double d'un danger sanitaire : alertée par les ravages de la bactérie *Xylella Fastidiosa Pauca* dans les oliveraies italiennes de la région des Pouilles, la filière précise ses objectifs à court et moyen terme, afin de sélectionner, sécuriser et produire des oliviers corses. En cohérence avec cette démarche, elle soutient la demande d'interdiction totale d'introduction de plantes en Corse.

Fin 2014, le SIDOC choisit de missionner l'AREFLEC pour réaliser une « étude pour la mise en place d'une production locale, certifiée de plants d'olivier ainsi qu'une étude technico-économique pour la sélection clonale de variétés corses d'oliviers et l'évaluation de leur potentiel agronomique ». Le délai d'aboutissement de cette action est évalué à une dizaine d'années.

La découverte en Juillet 2015 de la bactérie *Xylella Fastidiosa Multiplex* en Corse et ses conséquences réglementaires sur l'introduction et la circulation des végétaux sur l'île, a précipité le passage à la phase opérationnelle de production insulaire de plants d'oliviers. Il s'agit désormais de proposer le plus rapidement possible une solution d'approvisionnement locale, en plants d'oliviers agricoles de variétés corses, aux producteurs insulaires. Toutefois, le programme de sélection et d'évaluation des variétés corses n'est pas abandonné, mais mené en parallèle car son échéance à 10 ans n'est pas compatible avec le nouveau contexte.

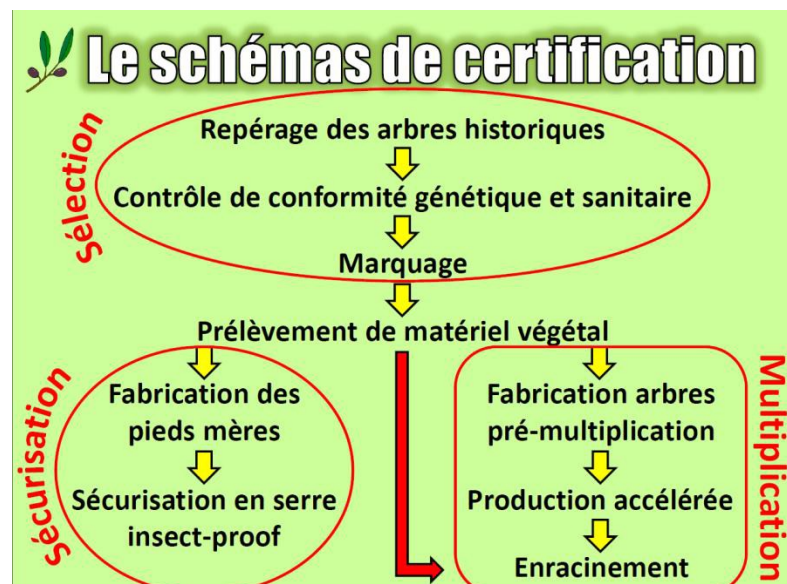
La présente note de synthèse détaille ci-après uniquement l'action « mise en place d'une production locale, certifiée de plants d'olivier ».

NB : L'AREFLEC mène ses travaux en partenariat avec les chambres départementales d'agriculture 2A/2B, la FREDON, le Syndicat des Pépiniéristes, l'ODARC et le SIDOC. Un groupe de travail associant AREFLEC, CDA 2A/2B et SIDOC se réunit régulièrement. Des réunions associant l'ensemble des acteurs concernés sont organisées aux étapes importantes du projet : le 28 Septembre 2015, à l'ODARC lancement d'une filière de production locale de plants d'oliviers de variétés corses, le 07 Octobre 2015 réunion également à l'ODARC avec les pépiniéristes candidats à la multiplication de plants d'oliviers certifiés....

➤ **La production de plants locaux certifiés**

L'objectif visé est la **production de plants d'oliviers sains, authentiques et de qualité** avec la mise en place d'une certification nationale CTIFL. Elle devrait être effective dans 3 ans, délai habituel de l'inscription des variétés au catalogue national (étape initiale et obligatoire). A noter : aucune certification nationale n'existe aujourd'hui pour l'olivier.

Cependant le contexte d'urgence décrit précédemment oblige à envisager une période transitoire, avec la mise en place d'une « garantie » régionale, équivalant à une « certification » régionale. Son schéma sera calquée sur celui du CTIFL, mais mis en œuvre par des acteurs locaux (AREFLEC, FREDON CDA...). Ce choix doit permettre le passage d'une « garantie » régionale à une certification nationale rapide et facile.



(Schéma J. BALAJAS – Areflec)

L'étape de **repérage/sélection** des arbres historiques (oliviers anciens dans leur terroir) est faite en collaboration avec les Chambres Départementales d'Agriculture 2A et 2B. Dans un premier temps (Novembre 2015), les techniciennes de ces structures, prospectent pour trouver des oliviers susceptibles de fournir du matériel végétal sain et en quantité suffisante. Par la suite (Décembre 2015/Janvier 2016), des analyses génétiques seront réalisées par un laboratoire spécialisé et les contrôles sanitaires seront menés par la Fredon Corse.

Le prélèvement du matériel végétal (boutures) « sain et authentique » est prévu au printemps 2016.

Ce matériel végétal sera utilisé de la manière suivante:

- Une partie pour la **sécurisation et l'évaluation du matériel** avec la fabrication de pieds-mères et la conservation en serres insect proof. à l'AREFLEC
- Une partie pour la **multiplication**, avec la création d'arbres de pré-multiplication et la production de plants à transmettre aux pépiniéristes, également menée en serres insect proof situées à l'AREFLEC.

La phase de multiplication s'opèrera en 2 temps, toujours dans l'objectif de « gérer l'urgence » :

- une multiplication dans le cadre d'un **schéma de production complet et durable** : envisageable d'ici 3 ans
- une multiplication « accélérée » dans le cadre d'un **schéma raccourci et transitoire pour 2016/2017/2018** : avec une livraison prévue, des premiers plants agricoles aux producteurs à l'automne 2017.

➤ **La production 2016/2018**

Dans un premier temps, une multiplication « accélérée » par bouturage est envisagée pour répondre aux besoins urgents de plants agricoles.

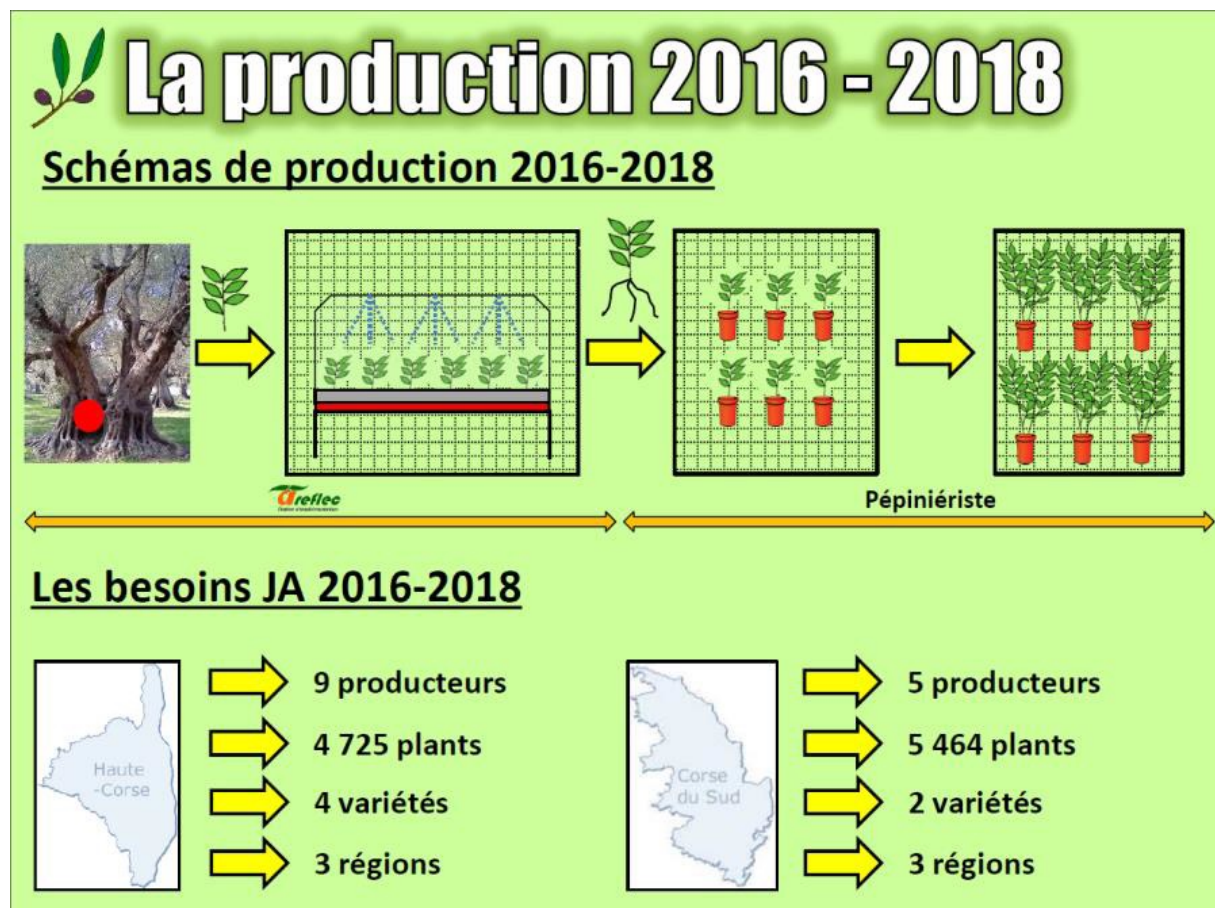
On passera directement du prélèvement de boutures sur arbres historiques à la phase d'enracinement, probablement pendant 3 ans.

On considère que la phase Enracinement → Endurcissement → Grossissement correspond à **18 mois**.

Les opérations de **prélèvement et d'enracinement** seront effectuées par l'**AREFLEC**, au sein d'équipements neufs dédiés et entièrement sécurisés, avec le concours financiers de l'ODARC / CTC (accord de principe sur un investissement de 150 k€)

L'AREFLEC livrera des **plants enracinés en alvéoles aux pépiniéristes**.

Les opérations **d'endurcissement et de grossissement** des plants seront menées **chez des pépiniéristes agréés** en serres insect proof également (aujourd'hui 5 pépiniéristes candidats).



(Schéma J. BALAJAS – Areflec)

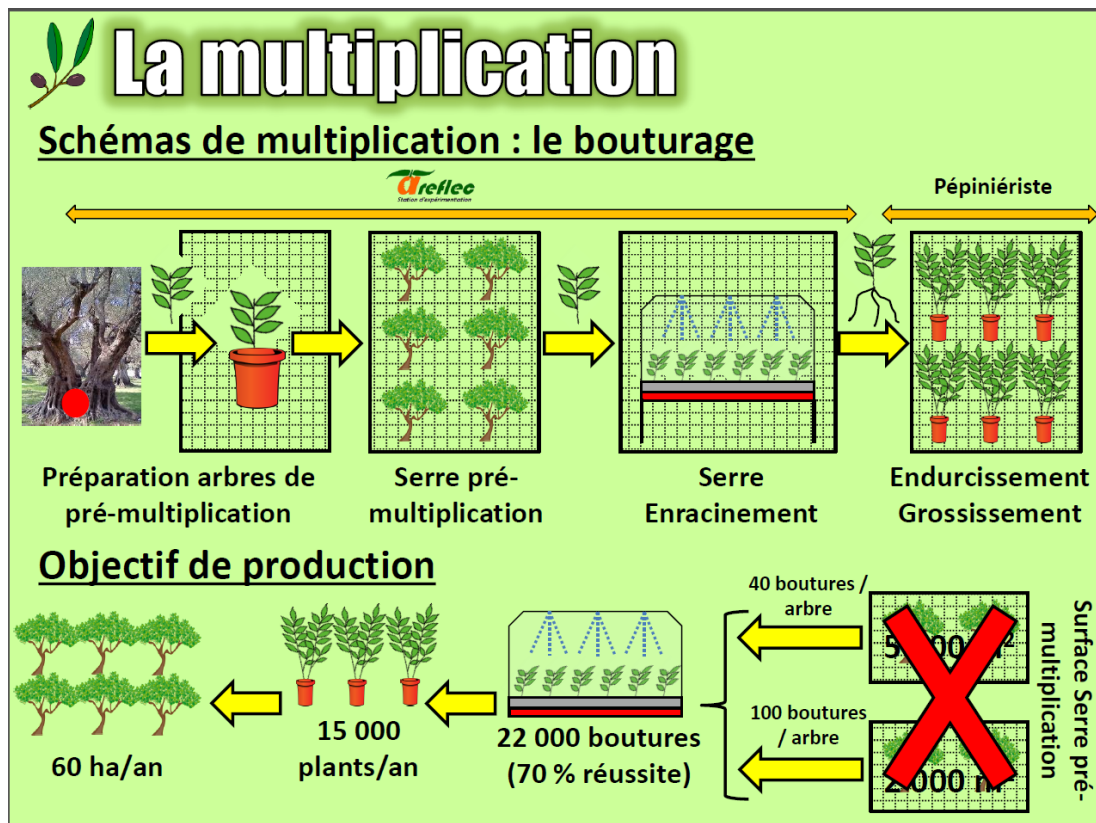
Les premiers plants enracinés devraient être livrés aux pépiniéristes à partir de juillet 2016 et les premiers arbres prêts pour la plantation, vendus à partir de l'automne 2017.

La filière conditionnera l'habilitation des nouvelles plantations en Appellation d'Origine Protégée, à la **présentation de factures de plants certifiés**. A la demande du SIDOC, l'ODARC a inscrit, la même obligation au guide des aides 2015/2020, pour l'obtention de **subventions** sur l'achat de plants d'oliviers.

➤ **La multiplication à terme**

En parallèle, sera menée la production de pieds-mères (conservation du patrimoine oléicole) et d'arbres de pré-multiplication qui devraient devenir opérationnels d'ici 3 à 4 ans.

Dès lors, à partir de 2019 probablement, les boutures ne seront plus prélevées sur les arbres historiques, mais sur les arbres en serres de pré-multiplication.



(Schéma J. BALAJAS – Areflec)

L'objectif de production à terme, est de 60 ha par an, soit 15000 plants d'oliviers annuellement, sur au moins 7 variétés corses.

➤ **La coordination offre / demande 2016/2018**

Un premier recensement des besoins en plants d'oliviers agricoles, par le SIDOC en collaboration avec les CDA 2A/2B et les JA 2A/2B, montre que l'offre ne pourra satisfaire la demande, au moins les 2 premières années (2017/2018). La montée en puissance de la production locale de plants d'oliviers garantis/certifiés devra s'accompagner d'une **régulation de la demande**. Elle sera conduite par l'Interprofession Oléicole.

La filière a décidé de **privilégier les projets des Jeunes Agriculteurs** : les arbres produits lors de la phase « accélérée » leurs seront prioritairement destinés. Dans les 2 départements, les JA ont été consultés, pour établir un estimatif des besoins (transmis à la DRAAF le 09/09/15) et s'assurer qu'aucun d'entre eux n'est en difficulté pour son installation (dans la majorité des cas, l'oléiculture est une activité secondaire sur l'exploitation).

A partir de janvier 2016, les pré-commandes seront collectées par le SIDOC, affinées et réorientées si besoin et les commandes fermes devraient intervenir auprès des pépiniéristes agréés, avant début mars 2016. Un schéma identique devrait être reconduit pour 2017/2018.